

DOSSIER DE CANDIDATURE ET REGLEMENT

4^{ème} MARCHE FLORAL : JOUR DE PRINTEMPS

La 4^{ème} édition de « Jour de printemps » aura lieu le samedi 11 avril 2026, sur le Cours Foch, en plein cœur de notre centre-ville.

Tous au long de la journée, de nombreux exposants (artisans fleuristes, pépiniéristes, horticulteurs, jardinerie, et professionnels du végétal etc...) vous inviteront à découvrir une large sélection de plantes, vivaces et aromatiques, aux couleurs et aux senteurs multiples.

Pour petits et grands, certains exposants proposeront également des ateliers pratiques et créatifs : rempotage, plantation, décorations etc...de quoi mettre les mains dans la terre et repartir avec de belles idées.

Une journée conviviale et festive, entièrement dédiée aux plaisirs du jardinage et au retour des beaux jours.

I - COORDONNÉES DE L'EXPOSANT

Nom :Prénom :

Enseigne :Tél.

☐ Statut de Producteur

☐ Statut de Revendeur

Adresse :

Code Postal :Ville :

E-mail :Site Internet :

II – EQUIPEMENT, EMBLACEMENT, PRESENTATION DE PRODUITS

Description détaillée des produits proposés et leur origine.

.....
.....

Métrage souhaité :mètre(s) linéaire(s)

Électricité/Puissance Ampères

☐ Oui

☐ Non

Pour quel usage, quel branchement ? :

Le stand dispose-t-il d'une toile de fond :

☐ Oui

☐ Non

Disposez-vous d'un barnum ? :

☐ Oui

☐ Non

Cadre réservé aux associations

Souhaitez-vous proposer un(des) atelier ? :

☐ Oui

☐ Non

(Rempotage, plantation, décorations etc....)

Si oui, quel type d'atelier ? :

**Chaque exposant devra apporter le plus grand soin à la présentation de son stand.
L'utilisation de nappe ou autre tissu est encouragée.**

III – JUSTIFICATIF PROFESSIONNEL

Documents à joindre **OBLIGATOIREMENT** pour l'inscription :

- Le présent document complété, daté et signé,
- 1 chèque de réservation de 58 € (à l'ordre de Régie Droits de Place)
- Justificatif du statut professionnel : Copie de l'extrait Kbis ou de l'extrait D1 de moins de 3 mois
- Photos des produits proposés à la vente et photos du stand déployé.
- Un contrat d'assurance en cours de validité couvrant leur responsabilité civile et professionnelle dans le cadre de l'activité exercée (par eux ou toute personne agissant pour leur compte), et ce pour toute la durée du marché.

**Ces documents devront impérativement être fournis avec le dossier d'inscription.
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte**

IV - REDEVANCE

Les emplacements mis à disposition sont situés au Centre-ville d'Aubagne. Le plan d'implantation global proposé par le service des Emplacements est validé par la Direction de la Sécurité.

Cette occupation temporaire du domaine public est assujettie au versement par l'exposant d'une redevance à la Régie des droits de place de la Ville d'Aubagne.

La tarification est la suivante : (tarif Droits de place voté en CM du 20 décembre 2024).

- 4,65 € le mètre linéaire par jour de présence.
- Branchement électrique en sus 3,55 € par jour (veuillez-vous munir de votre matériel).
- Tout départ anticipé entraînera l'encaissement automatique du chèque de caution. Ce dernier vous sera restitué après la manifestation.

Les chèques doivent être établis à l'ordre de la « Régie de Droits de place » de la Ville d'Aubagne et être adressé à l'adresse suivante :

Mairie d'Aubagne
Service des Emplacements
1 boulevard Jean Jaurès 13400 AUBAGNE

ATTENTION : AUCUN MATÉRIEL NE SERA MIS À DISPOSITION.

V - ORGANISATION DU MARCHÉ LIEU & HORAIRES

-  Le marché ouvrira ses portes aux visiteurs le samedi 11 avril 2026 de 8h30 à 18h30
Accès libre pour les visiteurs.
-  L'installation des exposants se réalisera dès 7h00.
-  Une équipe d'agents placiers vous accueillera, dès votre arrivée, pour vous diriger vers vos emplacements et vous indiquer les aires de stationnements.
-  Les exposants s'engagent à respecter les consignes qui leur seront données par les services de sécurité ou les agents placiers présents sur le site.
-  Votre véhicule devra quitter la zone (aucun véhicule à l'arrière des stands) avant l'ouverture prévue à 08h30. Un macaron/badge (à apposer sur votre tableau de bord) vous sera attribué à votre arrivée pour permettre votre stationnement gratuit.

VI - PROPRETE

Chaque exposant doit contribuer au maintien de la propreté du site, afin de proposer les meilleures conditions de vente et d'accueil du public. Au moment de la mise en place des stands, il est demandé aux exposants de ne pas encombrer le site avec des cartons ou emballages. Après chaque fermeture, les exposants devront prendre toutes les dispositions pour laisser leur emplacement propre.

VII - BILAN QUALITATIF ET QUANTITATIF

Afin de permettre d'établir un bilan qualitatif et quantitatif à la fin de la manifestation, un questionnaire anonyme sera remis avant la fin du marché. Il vous est demandé de le renseigner. Il permettra en outre d'évaluer vos avis sur les points d'organisation à améliorer mais également à évaluer les retombées économiques en fonction du chiffre d'affaires réalisé.

Ce questionnaire sera collecté à la fin de la manifestation.

VIII - REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Lorsque la collecte d'informations se fait par voie de questionnaire, la loi prévoit l'obligation de mentionner sur celui-ci certaines des prescriptions ci-dessous énoncées

Pour les besoins de la gestion des inscriptions à « jour de printemps » et pour la communication des prochaines éditions, la Mairie d'Aubagne, via son Service des Emplacements collecte et traite des données à caractère personnel concernant les participants.

La base légale du traitement est le contrat (cf. Règlement Général de la Protection des Données, chapitre 2 – Art.6).

Les données collectées sont : l'identité, l'adresse e-mail, les numéros de téléphone et les données financières relatives au paiement de la redevance d'occupation du domaine public par les professionnels s'inscrivant à la manifestation.

Ces données sont partagées avec la Trésorerie Principale, chargée du recouvrement des redevances d'occupation.

Toutes les informations demandées sont obligatoires, en leur absence, la participation à la manifestation ne sera pas possible.

Les données (identité, numéro de téléphone et données financières) sont conservées jusqu'à la fin de l'évènement puis détruites.

Les adresses e-mails sont conservées afin d'assurer l'envoi d'informations sur les éditions à venir du marché.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits : soit par mail à l'adresse suivante : dpo@aubagne.fr ou par courrier Mairie d'Aubagne, à l'attention du délégué à la protection des données (DPO) Bd Jean Jaurès 13400.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

ACTE D'ENGAGEMENT

J'ai pris connaissance et accepte les conditions.

Lu et approuvé (mention obligatoire)

Date et signature

**Ce règlement et le dossier de candidature sont à envoyer,
au plus tard le 27 mars 2026**

par mail service.emplacements@aubagne.fr

ou

par courrier :

**MAIRIE D'AUBAGNE - DIRECTION ECONOMIE TOURISME METIERS D'ART
SERVICE DES EMBLEMENTS
1 Boulevard Jean Jaurès – 13400 AUBAGNE**

Contacts téléphoniques

 : 04.42.18.19.27  : 06.75.16.15.79

